# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2008

\_\_\_\_\_

## MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

| Commission   |  |
|--------------|--|
| Gouvernement |  |

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° 633

présenté par
M. Le Bouillonnec, M. Montebourg, M. Valls, M. Caresche, M. Urvoas,
M. Vallini, M. Roman, M. Le Roux, M. Derosier, Mme Guigou,
Mme Karamanli
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement  $n^{\circ}$  610 (rect.) du Gouvernement

#### à l'ARTICLE 28

Dans la deuxième phrase de l'alinéa 4 de cet amendement, après les mots :

« ordre judiciaire »,

insérer les mots:

« ni de l'ordre administratif ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même